

AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

PRENEZ AVIS que lors d'une séance ordinaire du conseil d'arrondissement qui se tiendra le **12 février 2024, à 19 h**, à la salle du conseil de la mairie d'arrondissement située au 815, rue Bel-Air, 2^e étage, le conseil statuera sur une demande de dérogation mineure relative à l'immeuble suivant :

2216-2220, rue Saint-Antoine Ouest - lot 4 142 144 du cadastre du Québec

Cette dérogation mineure autoriserait :

- la modification d'une façade au niveau du rez-de-chaussée pour un immeuble témoin architectural significatif afin de permettre l'installation d'une porte en remplacement d'une fenêtre,

et ce, malgré l'article 118 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280).

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande au cours de cette séance.

Pour information, veuillez vous adresser à la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine : urbanisme-sud-ouest@montreal.ca

Fait à Montréal, le 23 janvier 2024.

Le secrétaire d'arrondissement,
Sylvie Parent, notaire